CHRONIQUE

UNION INTERNATIONALE DE SECOURS

Le Ve Conseil général de l'Union internationale de Secours s'est réuni à Genève en la Salle historique de l'Alabama à l'Hôtel de Ville, les 31 mai et 1er juin, sous la présidence de S. Exc. Monsieur C. Parra-Perez, Ambassadeur du Vénézuéla, qui avait déjà présidé en 1947 le IVe Conseil général de l'Union.

Quatorze Etats-Membres de l'UIS avaient désigné des délégués ou observateurs : la République Fédérale d'Allemagne, la Belgique, l'Equateur, la Finlande, la France, l'Irak, l'Iran, l'Italie, le Luxembourg, Monaco, St-Marin, la Suisse, la Turquie et le Vénézuéla. Le Comité international de la Croix-Rouge invité, pour sa part, à siéger à titre consultatif aux réunions de l'UIS de même que la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge, avait délégué M. Edouard Chapuisat, membre et ancien vice-président du CICR et Mlle Denise Werner.

La Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge était représentée par son président, M. le Juge Emile Sandström, ainsi que par MM. de Rougé, Secrétaire général et vice-président d'honneur et Edward Winsall, Directeur du Bureau des Secours de la Ligue. D'autre part, M. J. J. Gomez de Rueda, délégué de la Croix-Rouge mexicaine auprès des deux organismes centraux de la Croix-Rouge internationale, assista au Conseil général de l'Union comme observateur.

C'est par un hommage ému à la mémoire du promoteur et fondateur de l'UIS, le regretté Sénateur Giovanni Ciraolo,

décédé en octobre dernier [1], que s'est ouverte la session. En des termes profondément sentis, M. l'Ambassadeur Parra-Perez a rappelé la perte douloureuse subie par l'Union et d'une manière plus générale par tous ceux pour qui la lutte pour l'allégement des souffrances humaines est une réalité. Tour à tour, en des paroles tout empreintes du souvenir laissé par l'illustre défunt, M. Edouard Chapuisat, M. de Rougé et le délégué de la Suisse se sont associés à cet hommage. Le Sénateur Dr T. Guglielmone, représentant du Gouvernement italien, remercia au nom de son pays et de la famille du fondateur et premier président de l'Union internationale de Secours. Mme Anna Gallarati, fille du Sénateur Ciraolo et son mari, assistaient à cette séance inaugurale. Des pensées de déférente sympathie leur ont été adressées par tous les orateurs ainsi qu'à Madame Giovanni Ciraolo, qui n'avait pu quitter Rome.

Au cours des séances qui suivirent, la situation de l'Union internationale de Secours a été examinée à la lumière des circonstances qui conditionnent aujourd'hui la coopération internationale, dans le domaine de l'entr'aide en cas de calamités. A cet égard, un hommage a été rendu à l'œuvre particulièrement remarquable des Sociétés nationales de la Croix-Rouge, coordonnée par le Secrétariat de la Ligue. Il a été souligné, d'autre part, que cette œuvre, expression de la spontanéité privée et de la solidarité des populations en présence d'une catastrophe, ne saurait délier les Etats de l'obligation de principe de se prêter un appui mutuel en cas de calamités. C'est dans ce sens que la Résolution suivante a été adoptée à l'unanimité :

Le Ve Conseil général de l'Union internationale de Secours ayant pris connaissance du rapport du Secrétaire Général sur la situation de l'UIS et procédé à un échange de vues à ce sujet,

réaffirme sa conviction que l'entr'aide intergouvernementale en cas de calamité dans l'esprit de la Convention du 12 juillet 1927 est un devoir des Etats,

décide de constituer une Commission d'étude composée de cinq membres désignés par le Président du Ve Conseil général qui aura pour mandat

[1] Voir l'hommage rendu au Sénateur Ciraolo par le CICR dans la *Revue internationale*, novembre 1954.

de procéder à une étude objective et complète de la situation de l'UIS, et de formuler les propositions concrètes auxquelles elle aboutira.

Cette Commission remettra dès que possible son rapport au Comité Exécutif qui le transmettra accompagné de ses commentaires aux Gouvernements des Etats Membres pour décision.

Avant de clore sa session, le Ve Conseil général de l'UIS a procédé comme le prévoient les Statuts de l'Union, à l'élection du nouveau Comité Exécutif qui comprend 7 membres, nommés pour deux ans.